



J-90 avant l'interdiction de fumer

Rubrique : actualités - Date : mardi 2 octobre 2007

A la Une du PARISIEN ce titre : « La cigarette bientôt hors la loi : 90 jours pour arrêter ». D'après le journal, il ne reste que quelques semaines aux fumeurs pour s'adapter au nouveau texte qui interdira de fumer dans les bars, restaurants et boîtes de nuit le 1er janvier 2008. Nicolas Villain du Comité national contre le tabagisme, affirme « contrairement à ce que pensaient certains mauvais esprits, le premier volet de la loi a été accepté par l'opinion publique (...) A présent certains craignent que cela se passe mal avec les bars, mais beaucoup de restaurants ont devancé la date d'entrée en application du décret et ont déjà banni la cigarette ». Assurant que si les propriétaires de bars sont silencieux pour l'instant, ils n'en sont pas moins actifs, le quotidien rapporte les propos de René Le Pape, président de la Confédération des débitants de tabac « Nous sommes toujours contre cette interdiction ; nous nous réunissons en congrès le 12 novembre prochain ; d'ici là nous espérons quelques annonces de la part du gouvernement ». Et il rappelle qu'avant l'élection présidentielle Nicolas Sarkozy avait souligné « l'absurdité de ne pas avoir le droit de consommer un produit sur son lieu de vente ». D'après le journal, les débitants réclament que la cigarette ne soit pas bannie des terrasses couvertes, tout en demandant des normes moins strictes pour l'installation de fumeurs, l'autorisation pour les petits établissements d'utiliser des extracteurs de fumée homologués, et des dérogations pour les bars-tabac ruraux. Et René Le Pape de prévenir « il n'est pas impossible que nous descendions dans la rue » si ces demandes ne sont pas entendues.

« Mais où pourra-t-on encore s'en griller une ? » interroge Le Parisien qui estime que « le trottoir, la terrasse, le balcon, la file d'attente du cinéma » sont en passe de devenir « les seuls fumeurs officiels de la France » sauf si les propriétaires d'établissements créent des fumeurs au normes où il sera interdit de consommer et de danser. Gérard Audureau de Droit des non fumeur juge toutefois qu'il n'est pas sûr qu'ils prennent « le risque de sacrifier de l'espace pour ces fumeurs complètement improductifs ». D'après le journal, il sera possible de fumer sur une terrasse ouverte, sous les abribus (sauf scolaires), sur les quais de gare ouverts (sauf à Paris où le préfet les a interdit de tabac). Inquiet de la « menace (qui) plane sur ces derniers espaces de liberté », le journal assure que « les plus farouches des non fumeurs (...) inondent leurs associations favorites de récriminations contre les volutes de fumée qui montent du balcon voisin (...) du bout de trottoir devant le resto (..) ou de son camarade de gradin au stade ». Gérard Audureau qui parle à ce sujet de « dommages collatéraux » de la loi, observe toutefois « nous nous attendons à voir naître beaucoup de ces problèmes dans l'avenir car l'intolérance au tabac se fait chaque jour plus forte ».

Le Parisien a demandé à cinq de ses lecteurs fumeurs s'ils étaient inquiets. Une étudiante de 18 ans qui répond par l'affirmative, précise qu'elle essaie d'arrêter de fumer. Un technicien de 35 ans assure « ça va être l'enfer (...) c'est une certaine forme de liberté qui s'en va. (...) on va se retrouver dehors entre fumeurs et cela va encore resserrer notre solidarité ». Une secrétaire de 39 ans dit « je ne crois pas qu'on arrive à imposer une telle loi (...) il s'agit d'une atteinte à la liberté (...) je ne pense pas que cette mesure incitera davantage à s'arrêter de fumer ». Un consultant de 37 ans se dit « plutôt pour cette loi » sachant que « la vraie liberté aurait peut être consisté à laisser aux établissements la liberté de se déterminer ». Un agent de sécurité de 22 ans dit qu'il va continuer à fumer malgré l'interdiction. Il se veut « rebelle » tout précisant que cette interdiction « peut (l') inciter moins à sortir dans les bars et discothèques ».

Visite dans un café restaurant du 18ème arrondissement à la clientèle hétéroclite où « 9 consommateurs sur 10 sont fumeurs ». Le patron qui estime que le bannissement du tabac sera accepté dans la zone restaurant, assure en revanche se faire « beaucoup de souci pour la partie bar » et il ajoute « je pense perdre 30% de mon chiffre d'affaire ».

». Un client déclare « ce genre de cafés se sont les derniers lieux de convivialité qui existent dans Paris. Avec cette loi ils vont les tuer ». La serveuse « s'énerve » « et moi alors je vais dire aux clients d'attendre leur dessert car je vais sur le trottoir pour fumer ? ». D'après le journal, le patron qui est non fumeur, concède qu'à la fin de certaines journées, le tabac l'indispose. Il estime cependant « on devrait laisser aux bars la possibilité d'être non fumeurs ou pas » tout en précisant qu'il se conformera à la loi, même si d'ici là aucun de ses clients n'a l'intention d'arrêter de fumer.

Gros plan sur « La plus grande boîte de Nantes (qui) s'organise déjà » Le patron de la boîte qui affirme « ça va être ingérable », prend, quoiqu'il en soit, les devants en aménageant 400 m² de terrasse au premier étage afin, malgré le très important surcoût, de garder un fonctionnement normal en évitant les entrées et sorties de l'établissement. Il observe « Ici ça va on n'a pas de voisins, mais imaginer ce que ce va être en centre ville, avec des centaines de gens dans la rue en pleine nuit... ». Un barman reconnaît « C'est mieux pour moi si plus personne ne fume (...) ça fait des années que je travaille la nuit, ce serait bizarre si je n'ai pas un cancer avant la fin de ma vie ». Le patron s'inquiète toutefois « En Irlande, ils ont perdu 40% de leur clientèle les six premiers mois (...) les affaires vont se retrouver en difficulté financières. Certains ne s'en relèveront pas ».

A noter un tableau sur les chiffres du tabac, avec 31,8% de fumeurs en France en 2006 contre 31,2% en 2004 et 30,4% en 2003, sachant que 48,5% des 18 - 25 ans fument contre 40,3% en 2003. D'après des statistiques canadiennes, 27% des fumeurs qui s'étaient vus interdire le tabac au bureau ont abandonné le tabac dans les deux ans.

Et un tableau sur les interdictions du tabac dans les lieux publics en Europe. Avec interdiction totale en Irlande, en Italie, en Suède, en Ecosse, en Irlande du Nord et en Angleterre. Et interdiction partielle en Espagne, en Hollande, en Belgique, en République tchèque et en Allemagne.